

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : POSSIBILITÉS D'ATTRIBUTION D'UN CADEAU AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX  
(4.5)

**L'an deux mille vingt-six, le 04 mai à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de conseillers votants : 31

Date de convocation du Conseil : **27 avril 2026**

Date d'affichage de la convocation : **27 avril 2026**

**Présents** : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs VENARRE, DESAY, CRUYPENINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, COSSARD, CETTIER, BOUILLLOT, PONTILLE, PELLETIER, VANEL-NORMANDIN, VUILLIOT, DE PANFILIS, GAYET-CHICHIGNOUD et Messieurs MORENO, PUGNET, ROBBEZ, LEVITRE, CADOUX, SIGAUD, LOUHACHI, GALOYER, BOCQUET, FILLION (conseillers).

**Pouvoir** :

M. PELLÉ donne pouvoir à Monsieur le maire.

**Excusés** : Mme GERVIER et M. VAN VAEREMBERG.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général des la fonction publique,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'une délibération du conseil municipal pour fixer le cadre applicable aux cadeaux susceptibles d'être faits aux employés municipaux pour des événements personnels (départ en retraite, remise de médaille du travail, mutation professionnelle...) ou pour certaines occasions telles que les fêtes de fin d'année,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la possibilité d'attribuer des cadeaux matériels aux employés municipaux titulaires comme contractuels, pour des événements personnels (départ en retraite, remise de médaille du travail, mutation professionnelle...) ou pour certaines occasions telles que les fêtes de fin d'année,
- **FIXE** la valeur maximale du cadeau à 150 euros TTC,
- **DIT** que les dépenses seront inscrites à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies »,

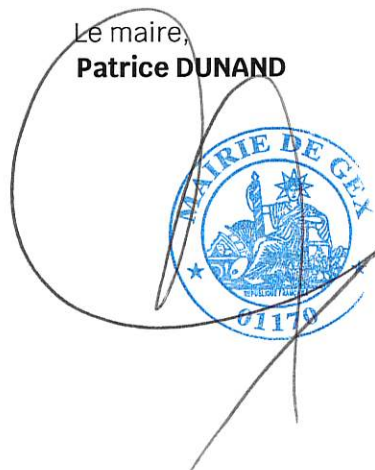
- **CHARGE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué de la mise en œuvre de cette délibération.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 05 mai 2026.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 11 mai 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 11 mai 2026.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260505-2026\_071\_DEL-DE

